



Facture et encaissement pour compte de tiers

Par **lepays**, le **07/03/2012** à **18:44**

Bonjour,

Je suis en phase de création d'un site internet.

Je me pose les questions suivantes: Le site internet est un plateforme de mise en relation de personne avec transaction financière.

Je voudrais savoir si il est possible pour ma société de facturer et d'encaisser pour un compte de tiers.

La plateforme ne preleve qu'une commission et le montant facture a la personne A est totalement reverse a la personne B (moins la commission).

Concernant la facture est il possible de facturer A pour le compte de B (l'argent ayant transiter par la plateforme).

Dans le cas d'une facturation et d'un encaissement pour le compte de B, quand est il de la responsabilité de la plateforme?

Je vous remercie.